

Règlement du Jeu-Concours

« Jeu Concours Emoji – REAL Campus by L'Oréal au MCB 2025 »

Article 1 – Organisation

REAL Campus by L'Oréal, établissement d'enseignement supérieur privé immatriculée au RCS sous le n° 824 270 458 00014 et dont le Siège Social est situé 98 rue Didot à Paris (75014) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Concours Emoji – REAL Campus by L'Oréal au MCB 2025** », accessible du **13 septembre 2025 à 9h00** au **19 septembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)** inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date de participation), résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de REAL Campus by L'Oréal, de L'Oréal, ainsi que de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

La participation est strictement personnelle et limitée à une seule tentative par personne (même nom, même adresse e-mail).

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit :

1. Rechercher les **emojis cachés** dans les différents supports de communication REAL Campus by L'Oréal pendant le MCB 2025 (réseaux sociaux, stand, site internet, etc.).
2. Reconstituer le **rébus** correspondant.
3. Envoyer sa réponse via le formulaire prévu à cet effet, accessible [ici](#), avant le **19 septembre 2025 à 23h59**.

Toute participation incomplète, erronée, transmise hors délai ou comportant des informations d'identité fausses sera considérée comme nulle.

En plus de la participation classique décrite ci-dessus, les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner :

- **x2 leurs chances** en suivant le compte Instagram officiel de REAL Campus by L'Oréal (@the_realcampus)

- **x2 leurs chances** en suivant le compte TikTok officiel de REAL Campus by L'Oréal (@realcampus_loreal)

Ces bonus sont cumulatifs : un participant qui suit REAL Campus by L'Oréal sur **Instagram et TikTok** voit donc ses chances multipliées par 4 lors du tirage au sort.

Article 4 – Désignation des gagnants

Un **tirage au sort** parmi les participants ayant fourni la bonne réponse sera effectué le **30 septembre 2025** sous le contrôle de l'organisateur.

Les gagnants seront contactés individuellement par e-mail. En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de 7 jours, le lot sera considéré comme perdu et pourra être attribué à un suppléant.

Article 5 – Dotation

Le lot mis en jeu est :

- **1 sèche-cheveux Air Light Pro de L'Oréal**, d'une valeur indicative de 355€.

Le lot est nominatif et ne peut donner lieu à aucune contestation, ni être échangé, ni contre sa valeur en espèces, ni contre un autre lot.

Article 6 – Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, d'écourter, de prolonger ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuelles anomalies, erreurs techniques ou défaillances liées au réseau Internet, aux réseaux sociaux ou aux outils de participation.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu (nom, prénom, adresse e-mail) sont nécessaires pour enregistrer les participations et contacter les gagnants.

Elles sont destinées uniquement à REAL Campus by L'Oréal.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en écrivant à : rgpd@realcampus.fr

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site internet de REAL Campus by L'Oréal pendant toute la durée du jeu.